



APPUI À LA TÉLÉDÉCLARATION PAC

Un accompagnement pour sécuriser ma déclaration PAC annuelle.

MODALITÉS

- Prestation individuelle ou collective
- Au bureau des antennes décentralisées de la Chambre d'agriculture

+ Des conseillers formés à la télédéclaration PAC avec une bonne connaissance de l'ensemble des soutiens européens

LES
+

+ Un appui de proximité au cœur des territoires

DOCUMENT REMIS

Le récépissé de ma déclaration

POUR ME PERMETTRE :

De réaliser et d'enregistrer ma télédéclaration en conformité avec la réglementation.

MON CONSEILLER SPÉCIALISÉ :

Réalise ou m'aide à réaliser ma déclaration avec les données que je lui fournis | *En fonction de l'option choisie.*

- Ajout, modification, suppression des îlots ou parcelles.
- Localisation des cultures, des prairies permanentes et temporaires, des engagements MAEC éventuels.
- Calculs du chargement et de la diversité de l'assolement.
- Localisation et calcul du pourcentage de SIE.
- Demandes d'aides.
- Assistance pour la demande d'Avance de Trésorerie (ATR), si besoin.

CONTACT

 **Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme : 04 73 44 45 46**

Je précise mon territoire et je suis transféré(e) vers mon conseiller de proximité.

Tarifs et conditions de vente sur demande

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

NEUTRALITÉ

Un accompagnement en toute objectivité et indépendance

EXPERTISE

Une large palette de compétences et de références

RÉSEAU

La force d'un réseau national et régional

PROXIMITÉ

Des bureaux décentralisés sur tout le département.

Je peux aussi être intéressé(e) par :

- L'enregistrement de mes pratiques pour un suivi optimisé et une sécurisation réglementaire avec Mes P@rcelles.
- Une formation adaptée à la conduite de mon exploitation.